



Achat d un vehicule d occasion 30 km apres deja en panne

Par **wavrin**, le **27/07/2008** à **19:12**

bonjour a tous .

je vien d acheter le 24/07/2008 un vehicule d occasion (clio 3) chez un concessionnaire peugeot .

30 km apres , le jours même (livraison 17 heure panne 19 heure) l embrayage me lache . il m est impossible de passer les vitesses .

mon cheque n a pas encore été encaissé . que puis-je faire ou que dois- je faire .

elle est sous garantie 12 mois dois je faire confiance a peugeot ou est il preferable d annuler la vente ?

dans ce cas comment dois je faire .

je suis un peu desamparé je n ai pas un gros salaire j ai fais un pret aupres de ma banque pour avoir un vehicule qui ne me posera pas de probleme et deja elle m en pose .

j attends vos reponse avec impatience .

merci a tous a bientôt .

Par **juliendu44**, le **27/07/2008** à **20:04**

Bonsoir Wavrin,

Je comprend bien ta deception..on investit dans une voiture en passant par un concessionnaire afin d etre tranquille et la voiture lache c est vraiment pas de chance..

Tu as plusieurs solutions :

Déjà tu peux te retracter sans raison (dans ton cas hésite pas à dire le soucis d'embrayage) car il me semble que ça ne fait que 3 jours que la voiture a été achetée.

Ensuite tu peux selon l'étendue des garanties te faire remplacer la pièce défectueuse, mais c'est selon les clauses du contrat de garantie par exemple si il y est inscrit que l'embrayage ne fait pas partie du contrat tu n'auras qu'une solution celle de dénoncer le contrat pour vice caché car il me semble que l'embrayage si il est défectueux est considéré comme vice caché.

Je te souhaite bonne chance et j'espère que cette réponse t'éclairera un peu..